



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 8 septembre 2020]

Date de la convocation
2 septembre 2020
Date d'affichage
9 septembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 30
Procurations : 3
Votants : 33

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, *Maires Adjoints*, Christian PERO, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés : Monique GUILLE, Laurent SQUASSINA, Marie-Françoise BONELLO

Absents :

N° 108/ 2020

Secrétaire de séance : Martine SOUQUET

OBJET DE DELIBERATION : Saison culturelle 2020-21 – dépôt de billetterie, encaissement et restitution de recettes pour la scène nationale d'Albi

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune de Gaillac organise et programme chaque année la saison culturelle au Balcon.

Un partenariat fort est notamment mis en place avec la Scène Nationale d'Albi autour de la saison culturelle et du dispositif « Au fil du Tarn », encadré par une convention annuelle.

Les spectacles de la saison accueillis dans le cadre de ce partenariat font l'objet d'une billetterie organisée par la Scène Nationale.

Afin d'harmoniser la billetterie auprès du public, le Pôle Culture & Attractivité souhaite recevoir un dépôt de billetterie de la part de la Scène Nationale et encaisser des recettes pour celle-ci, qui lui seront reversées après chaque représentation concernée.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise en place du dépôt de billetterie et de l'encaissement des recettes pour un tiers tel qu'évoqué ci-dessus.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place du dépôt de billetterie et de l'encaissement des recettes pour un tiers tel qu'évoqué ci-dessus,

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Patrice GAUSSERAND



Fait à Gaillac le 9 septembre 2020

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20200908-108-2020-DE
Date de télétransmission : 09/09/2020
Date de réception préfecture : 09/09/2020